

Compte rendu des Présidents



**GARANTIR
À TOUS
UN ENVIRONNEMENT
SAIN ET RÉSILIENT**



Ministérielle de l'environnement de l'OCDE | 30-31 mars 2022

RÉUNION DU COMITÉ DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT (EPOC) AU NIVEAU MINISTÉRIEL

30-31 MARS 2022

COMPTE RENDU DES PRÉSIDENTS

Les ministres de l'Environnement des 38 pays membres de l'OCDE, de l'UE et de pays partenaires (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Bulgarie, Croatie, Égypte, Pérou et Roumanie), ainsi que des représentants d'une sélection d'organisations intergouvernementales et de parties prenantes se sont réunis à Paris les 30 et 31 mars 2022 pour débattre des défis environnementaux auxquels est confrontée la planète et des réponses efficaces et efficaces pouvant être apportées par les administrations publiques. Cette réunion, placée sous le thème « Garantir à tous un environnement sain et résilient », a eu lieu sous l'égide des coprésidents – la ministre Carole Dieschbourg (Luxembourg) et l'administrateur Michael S. Regan (États-Unis) – et des vice-présidents – les ministres Sussan Ley (Australie), Carlos Eduardo Correa (Colombie), Tamar Zandberg (Israël) et Rebecca Pow (Royaume-Uni).

Mme Dieschbourg (ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Luxembourg) a ouvert les débats en invitant les participants à observer une minute de silence en solidarité avec l'Ukraine et son peuple. Elle a noté que cette crise devrait servir de catalyseur pour accélérer la transition vers la durabilité environnementale et la sécurité énergétique. La ministre a appelé à l'adoption de mesures ambitieuses pour atteindre les objectifs convenus lors de la COP26, et souligné l'importance des travaux de l'OCDE pour aider les pays à opérer une transition verte durable et inclusive.

M. Regan (administrateur de l'*Environmental Protection Agency* - Agence de protection de l'environnement, États-Unis) a lui aussi fait part de sa solidarité avec le peuple ukrainien. Il a souligné l'importance capitale des débats qui allaient se tenir dans les deux jours suivants au sujet, par exemple, de la réalisation des ambitions énoncées lors de la COP26 et de la coopération pour trouver des solutions à la crise du plastique. Il a insisté sur l'importance d'un dialogue et d'échanges francs entre les participants. L'orateur a présenté la crise climatique comme le défi le plus urgent de notre époque et appelé à des actions ambitieuses qui seraient bénéfiques à tous les individus, y compris les plus vulnérables et ceux qui sont depuis longtemps victimes de la pollution.

Le Secrétaire général de l'OCDE, M. Mathias Cormann, a ouvert la séance en condamnant l'agression à grande échelle non provoquée de la Russie contre l'Ukraine et ses profondes implications dans le domaine de l'environnement. M. Cormann a également noté que depuis la dernière réunion ministérielle de l'EPOC en 2016, la pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur la politique environnementale. Il a souligné les progrès réalisés en matière d'action climatique – comme l'atteste le Pacte de Glasgow pour le climat convenu lors de la COP26 –, tout en insistant sur la nécessité de prendre rapidement de nouvelles mesures ambitieuses. L'orateur a mis en garde contre la limitation des débats à la seule question climatique car il existe d'autres grands défis environnementaux tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la pollution plastique et la gestion durable de l'eau. M. Cormann a également souligné que la collaboration entre les pays membres et non membres de l'OCDE était cruciale pour relever les défis environnementaux auxquels tous sont confrontés. Enfin, il a félicité l'EPOC pour ses plus de cinquante ans d'existence, et reconnu le rôle important qu'il joue en tant que défenseur des normes de l'OCDE dans le domaine de l'environnement.

La réunion, organisée en plusieurs séances plénières et six sous-groupes de travail, a abordé tout un éventail de sujets. Les questions du changement climatique et du plastique ont été examinées lors des séances plénières réparties sur les deux jours, tandis que les sous-groupes de travail se sont penchés sur la biodiversité, la double transition du numérique et de la neutralité en gaz à effet de serre (GES), la justice environnementale, le lien entre le commerce et l'environnement, l'environnement et la santé/sécurité des populations, ainsi que la gestion durable des océans. Les ministres ont également participé à deux déjeuners de travail. Le premier a été l'occasion de débattre du rôle du secteur privé dans la transition vers la neutralité GES, tandis que le second a porté sur la représentation citoyenne, l'éducation et la sensibilisation. Enfin, un dîner des ministres a fourni l'occasion de réfléchir à la possibilité de tirer le meilleur parti des travaux futurs de l'EPOC.

À l'issue de la réunion, les ministres ont adopté la « Déclaration sur un environnement sain et résilient pour tous » dans laquelle ils rappellent leur volonté d'engager des actions fortes au sujet de l'environnement, du climat, de la biodiversité et de la gestion rationnelle des produits chimiques, et ont invité l'OCDE, par l'intermédiaire de son Comité des politiques d'environnement, à renforcer ses travaux sur ces questions¹.

¹ La Turquie a fait part de ses points de vue, soulignant l'importance des principes régissant la Convention-cadre sur les changements climatiques – à savoir l'équité, les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales – pour ses propres actions climatiques.

Déjeuner de travail avec le secteur privé CRÉER LES CONDITIONS D'UNE TRANSITION JUSTE ET RÉSILIENTE VERS LA NEUTRALITÉ EN GAZ À EFFET DE SERRE

Mme Zandberg (ministre de la Protection de l'environnement, Israël) a ouvert la séance en s'interrogeant sur les impacts de la pandémie et de la guerre en Ukraine dans les domaines économique et sociétal. Elle a souligné le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs environnementaux, et noté que les entreprises et les marchés s'investissent visiblement de plus en plus dans les défis de la neutralité en gaz à effet de serre (GES) et de la transition juste.

Au cours de ce déjeuner, plusieurs représentants du secteur privé ont présenté des exposés. Mme Norine Kennedy (*US Council for International Business*) a insisté sur l'importance de trouver un équilibre entre, d'une part, la sécurité énergétique à court terme – en particulier dans le contexte des difficultés générées par la guerre en Ukraine – et, d'autre part, la diversification à long terme des sources d'approvisionnement énergétique dans le cadre de la transition vers la neutralité GES. L'oratrice a également souligné la nécessité que cette transition soit juste, à la fois pour les travailleurs et les employeurs. M. Gonzalo Munoz (Champion de haut niveau de l'action climatique pour la COP25 des Nations Unies) a appelé l'attention sur la boucle vertueuse de l'ambition, en citant la croissance exponentielle des engagements du secteur privé grâce à des initiatives comme « Race to Zero » (Objectif Zéro) et « Race to Resilience ». Cela inclut les engagements – à confirmer et mettre en œuvre – en faveur de la neutralité GES de milliers d'entreprises et de centaines de gestionnaires d'actifs responsables de portefeuilles de plus de 1 300 milliards de dollars. Enfin, M. Emmanuel Faber (ancien PDG de Danone et président de l'*International Sustainability Standards Board* ou Commission internationale sur les normes en matière de durabilité) a insisté sur la nécessité d'utiliser un langage commun pour comprendre l'impact climatique des portefeuilles d'actifs, en soulignant que le moment est venu de mettre au point ce langage pour orienter les décisions de manière à mettre en adéquation la finance avec les objectifs environnementaux et à éviter l'écoblanchiment.

Mme Zandberg a ouvert les débats en soulignant la nécessité de trouver un équilibre entre les réactions aux crises ponctuelles (comme la guerre en Ukraine) et le besoin de poursuivre l'objectif à long terme de réduction totale des émissions de gaz à effet de serre. Elle a en outre rappelé l'importance de la tarification du carbone et des taxonomies pour s'orienter vers une finance, une innovation et des technologies durables.

Les ministres ont appelé l'attention sur la nécessité de changer de modèle de production – en passant du linéaire au circulaire – et d'opérer la transition entre la dépendance aux combustibles fossiles et le développement des énergies renouvelables indispensables à ce processus. Nombre d'entre eux ont réaffirmé leur engagement à l'égard des objectifs de décarbonation à long terme ainsi que le devoir des gouvernements de signaler cet engagement aux acteurs du secteur privé et aux marchés afin d'offrir la prévisibilité dont les chefs d'entreprise et les investisseurs ont besoin.

Les ministres ont, à cet égard, mis en avant le rôle clé des administrations publiques au regard des investissements dans l'innovation verte, par exemple au travers des marchés publics et de la budgétisation. Ce rôle a été décrit à la fois comme un moyen d'assurer la compétitivité des économies nationales sur le long terme, et comme une obligation pour atteindre les objectifs mondiaux en matière d'atténuation. Le soutien à l'innovation a également été jugé important pour promouvoir la création d'emplois nouveaux et l'émergence d'industries vertes.

Les ministres ont par ailleurs insisté sur la nécessité de mettre en place des taxonomies durables pour guider les décisions en matière d'investissement et orienter les marchés de capitaux. La fixation de normes pour assurer le suivi et la communication du contenu écologique des portefeuilles d'actifs financiers a été présentée comme une tâche essentielle des administrations publiques pour orienter les marchés de capitaux et, ainsi, accélérer la transition vers la neutralité GES. Les initiatives réglementaires de ce type peuvent aider à créer les conditions propices à l'accélération de l'action climatique et favoriser l'uniformisation des règles du jeu pour les entreprises.

Pour finir, les ministres ont souligné la nécessité d'assurer une transition juste, à la fois pour les travailleurs et les employeurs. Ils ont rappelé l'importance pour les pouvoirs publics d'apporter un soutien aux entreprises, par exemple en mettant en place des dispositifs de reconversion et en favorisant l'élaboration de feuilles de route de décarbonation. À cet égard, nombre de ministres ont mis l'accent sur l'aide aux petites et moyennes entreprises pour leur décarbonation.

Au vu des débats, les ministres ont conclu que l'OCDE pouvait continuer à soutenir les efforts déployés par les États pour mettre au point des taxonomies durables, des cadres de tarification du carbone et une conception commune de la finance verte, ainsi que pour assurer l'alignement de la finance sur les objectifs environnementaux (notamment climatiques).

Séance plénière 1

VERS LA NEUTRALITÉ GES - RAPPROCHER LES AMBITIONS D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION

Introduction de la Présidence

M. Michael S. Regan (États-Unis), administrateur, a ouvert la séance en décrivant la décennie à venir comme décisive pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris, la conférence de Glasgow servant de point de départ avant le sprint de 2030. Il a rappelé la nécessité de combler de toute urgence le décalage entre les objectifs à moyen terme et l'action à court terme pour avoir une réelle chance de limiter le réchauffement de la planète à 1.5 °C, en notant que la sécurité des pays à longue échéance repose sur leur capacité à atteindre la neutralité GES et à réduire leur dépendance aux combustibles fossiles tout en s'adaptant aux effets actuels et futurs du changement climatique.

Intervenants invités

Le Secrétaire général de l'OCDE, M. Mathias Cormann, a insisté sur l'importance de mobiliser l'ensemble de l'administration et l'ensemble de la société pour relever le défi climatique. Il a exposé à cet égard les grands axes d'action : intégrer la question du changement climatique dans tous les secteurs ; renforcer les efforts en matière de mise en œuvre ; obtenir une réduction nette réelle des émissions ; attirer les investissements et réorienter les flux mondiaux en faveur de la transition. Il a en outre insisté sur la nécessité de disposer de données et d'un suivi fiables, ainsi que sur l'importance d'accroître les efforts en matière d'adaptation et de gestion des pertes et des dommages.

M. Johan Rockström (professeur et directeur de l'Institut de recherche sur les impacts climatiques de Potsdam) a appelé l'attention sur les effets incontestables et déjà visibles du changement climatique, et sur les graves risques de déstabilisation qu'encourt l'ensemble des systèmes terrestres si des actions ne sont pas entreprises au cours de cette décennie décisive. Il a admis l'existence de quatre crises étroitement liées (une crise écologique, une crise climatique, une pandémie et une guerre) et évoqué la question cruciale de l'influence éventuelle de la guerre en termes d'accélération de la transition vers des sources d'énergie sûres, sans

danger et écologiques. L'intervenant a fait remarquer que les ODD fournissent une orientation pour les actions futures engagées dans le respect des limites planétaires et a suggéré un classement de ces objectifs en plusieurs couches successives, en soulignant que les ODD ayant trait à la biosphère ne sont pas négociables.

Mme Amal-Lee Amin (Directrice générale et responsable du changement climatique du groupe CDC) a confirmé que pour provoquer le changement systémique qui s'impose, un environnement et des politiques favorables sont nécessaires pour attirer des investissements à la hauteur des besoins. L'intervenante a également souligné l'importance d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, en vertu de laquelle les ministres de l'Environnement peuvent jouer un rôle clé en élaborant les normes, les politiques, les réformes structurelles et budgétaires nécessaires, et réfléchir à la façon d'inciter le secteur privé à prendre plus de risques pour lutter contre le changement climatique. M. Rockström et Mme Amin ont tous les deux précisé que la tâche qui nous attend est énorme mais pas impossible car les données scientifiques sont claires et un grand nombre des technologies dont nous avons besoin pour atteindre l'objectif existent déjà.

Principaux points de discussion entre les ministres

Dans les débats qui ont suivi, de nombreux ministres ont condamné la guerre en Ukraine et exprimé leur solidarité avec le peuple ukrainien, tout en avertissant que cette guerre ne devait pas compromettre les efforts de lutte contre le changement climatique.

Nombre de ministres ont reconnu la nécessité d'élever le niveau d'ambition des CDN pour 2030, mais aussi de faire coïncider les objectifs à court terme avec les engagements à long terme de neutralité GES en 2050 pour garantir un avenir viable. Plusieurs participants ont en outre rappelé qu'il était important de ne pas baisser les bras et de maintenir le cap sur le long terme dans le traitement des nombreuses crises à court terme.

De nombreux ministres ont relevé la nécessité d'assurer du mieux possible la mise en œuvre effective des politiques climatiques et environnementales afin de remplir les engagements à court et à long termes. Le renforcement de la coopération internationale a été jugé nécessaire, nombre de ministres notant le rôle important devant être joué par le multilatéralisme.

Plusieurs participants ont souligné l'importance d'une intensification des efforts d'adaptation – notamment par l'adoption de plans/stratégies nationaux inclusifs – ainsi que d'actions au niveau local/régional pour faire face aux effets du changement climatique. Le partage entre les pays de leurs expériences relatives à différents outils (par exemple pour analyser et cartographier les risques climatiques), différentes approches et différentes mesures d'adaptation et de résilience a été jugé important par un grand nombre de ministres, qui ont ajouté que l'adaptation et la résilience au changement climatique, la biodiversité et la finance seront des questions centrales lors de la COP27.

De nombreux participants se sont prononcés en faveur de l'intégration de la justice climatique et de la question des inégalités liées au climat dans les politiques intérieures de lutte contre le changement climatique. Certains ont indiqué que la justice et la réduction des inégalités devaient être placées au cœur de la transition vers la neutralité GES afin que cette transition soit juste et à l'écoute des groupes vulnérables, des jeunes, etc.

Plusieurs ministres ont insisté sur l'importance d'assurer le suivi des initiatives sectorielles comme l'engagement mondial concernant le méthane et la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, qui envoient des signaux politiques importants, ainsi que sur la nécessité de traduire ces engagements en mesures concrètes au niveau intérieur.

Si de nombreux participants ont reconnu que le secteur énergétique se trouvait au centre du défi climatique, certains ont indiqué qu'il était important que la transition vers la durabilité s'opère aussi dans d'autres secteurs (comme l'eau, l'agriculture et l'alimentation, les déchets et les matières premières). L'économie circulaire et l'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources ont été citées par certains comme des opportunités pour engager des actions climatiques plus ambitieuses et tenir les engagements à long terme de neutralité GES.

Certains ministres ont mis en avant l'importance de la bonne gouvernance dans les politiques climatiques, notamment la communication d'informations et le suivi réguliers des grands objectifs et la mise en place d'un processus inclusif afin de faire participer des acteurs à différents niveaux (autorités locales, municipalités et société civile) ayant un rôle clé à jouer pour aider les pouvoirs publics à résoudre la crise climatique.

De nombreux participants ont souligné le rôle des réglementations, des normes et des différents instruments dont disposent les pouvoirs publics pour rapprocher les ambitions de l'action climatique et renforcer les efforts d'atténuation. La tarification du carbone a été présentée par certains ministres comme un outil important, de même que son application à l'échelle mondiale, en soulignant la nécessité d'améliorer sa coordination entre les pays.

Séance plénière 2

VERS LA NEUTRALITÉ GES - ALIGNER LES FLUX FINANCIERS SUR LES OBJECTIFS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Introduction de la Présidence

Mme Carole Dieschbourg (ministre, Luxembourg) a appelé l'attention sur l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris, qui préconise de rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Bien que des dispositions prometteuses aient été prises – notamment l'engagement par des pays représentant 80 % du PIB mondial de s'orienter vers la neutralité GES –, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Pour une transition réussie, les administrations publiques doivent s'assurer que les cadres réglementaires et d'action publique existants permettent d'engager les actions requises.

Intervenants invités

La seconde partie de la séance plénière était consacrée à la nécessité d'accélérer la mobilisation de fonds pour financer les objectifs à la fois d'atténuation et d'adaptation prévus dans l'Accord de Paris ainsi que la résolution d'autres crises environnementales (comme la destruction de la biodiversité et du capital naturel). La séance a été ouverte par M. Mathias Cormann, Secrétaire général de l'OCDE, qui a insisté sur le rôle des signaux du marché, de l'existence de définitions robustes des activités durables, ainsi que de la disponibilité de données pour vérifier l'efficacité des mesures et les progrès réalisés.

Mme Barbara Buchner (Directrice générale du groupe de réflexion *Climate Policy Initiative*) a souligné l'écart entre les fonds mobilisés à ce jour et ceux qui sont nécessaires pour espérer atteindre l'objectif de 1.5 degré de réchauffement. Elle a appelé à redoubler d'ambition en augmentant l'ordre de grandeur des financements (en passant des milliards aux trillions) et en réaffectant les fonds publics et privés consacrés à des pratiques non durables vers des activités conformes à l'Accord de Paris, tous secteurs confondus. Des politiques publiques efficaces, combinées à l'intégration de moyens d'action climatique dans l'ensemble des institutions ainsi

qu'à des mécanismes d'inventaire et de transparence robustes, sont requises pour débloquer et réorienter les flux financiers privés.

Mme Victoria Reeser (représentante des États-Unis dans le cadre de l'initiative Youthwise de l'OCDE pour 2022) a évoqué les incidences inégales du changement climatique selon les générations, en notant le poids démesuré qui pèse sur les jeunes. Elle a appelé les responsables de l'action publique à libérer le pouvoir d'action des jeunes en investissant non seulement dans l'infrastructure mais aussi dans les capacités et les compétences de la jeunesse, qui seront nécessaires pour relever le défi du changement climatique.

Principaux points de discussion entre les ministres

De nombreux ministres ont indiqué que les politiques publiques – y compris la mise en place de normes homogènes et d'environnements favorables – sont essentielles pour débloquer les flux financiers, notamment ceux du secteur privé, afin d'atteindre les objectifs à la fois d'atténuation du changement climatique et de résilience. La mobilisation financière s'est accélérée depuis la COP26 et la question de l'adaptation au changement climatique a acquis une plus grande place dans l'agenda même si, selon certains participants, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques. De surcroît, d'autres préoccupations environnementales doivent aussi faire l'objet d'attention, par exemple la biodiversité et le capital naturel.

Un grand nombre de ministres ont souligné le rôle que peut jouer le secteur public dans l'élaboration de politiques, de réglementations et d'outils qui favorisent les emplois verts et incitent à opérer la transition vers la neutralité GES. Quelques participants ont noté l'importance de l'économie circulaire pour des secteurs à forte intensité de carbone comme le textile et la construction, ainsi que pour les minerais essentiels à la transition.

De nombreux ministres ont fait remarquer que la mobilisation de flux financiers verts n'est à elle seule pas suffisante pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et qu'il incombe aux États de mettre progressivement fin aux investissements non conformes et aux dépenses préjudiciables (par exemple les subventions aux combustibles fossiles et autres activités économiques non durables), à la fois aux niveaux national et international.

Selon plusieurs participants, si l'augmentation des fonds mobilisés est un point important, il convient de s'intéresser également à la qualité des investissements ainsi qu'à l'ampleur et la répartition de leurs effets. La disponibilité de données pertinentes et la mise au point de cadres d'évaluation, de suivi et d'information rigoureux sont indispensables pour optimiser les flux financiers utilisés pour atteindre les objectifs environnementaux dont ceux énoncés dans l'Accord de Paris.

Comme l'ont souligné de nombreux ministres, les pouvoirs publics et le secteur privé sont confrontés simultanément à plusieurs crises dont les conséquences à court terme de la pandémie de COVID-19, les incidences de la guerre en Ukraine et les menaces à long terme induites par le changement climatique. Selon eux, des efforts concertés doivent être déployés pour éviter que les progrès obtenus jusqu'ici ne soient réduits à néant.

Pour plusieurs participants, il reste primordial de fournir et de mobiliser des fonds pour financer l'action climatique dans les pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Certains ministres ont indiqué qu'une coordination avec les institutions financières internationales était nécessaire pour aligner l'assistance financière sur les objectifs climatiques, notamment en renforçant les dispositifs de protection et en abandonnant les combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables.

Le rôle de l'OCDE

De nombreux ministres se sont félicités du rôle joué par l'OCDE, à savoir la fourniture de données probantes et la mise à disposition d'une plateforme très utile pour partager des expériences, des bonnes pratiques, des données et des outils d'analyse. Certains ont fait part de leur appréciation des travaux de l'OCDE dans différents domaines, notamment ses études sur le financement de l'action climatique et le suivi de l'objectif des 100 milliards USD, ses rapports techniques préalables à l'élaboration de la plateforme sur les marchés du carbone, ainsi que ses travaux menés dans le cadre de l'IPAC pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Pour certains participants, il est important que les indicateurs de l'action climatique utilisés par l'OCDE représentent tout l'éventail des mesures prises (fondées sur le marché, réglementaires et d'orientation).

Certains ministres se sont dit favorables à ce que l'EPOC engage des travaux dans d'autres domaines, notamment le suivi des financements attribués à l'atténuation et l'adaptation ainsi que la mise au point d'instruments de mesure pour évaluer la qualité des interventions permettant d'empêcher l'écoblanchiment et d'assurer une transition juste. D'autres participants ont également proposé : que l'EPOC contribue à améliorer la compréhension des impacts des politiques climatiques au niveau macroéconomique en procédant à des analyses économiques des mesures et en examinant les effets secondaires de l'absence de coordination des actions publiques ; qu'il apporte son soutien aux négociations dans le cadre de la CCNUCC et formule des recommandations ciblées sur la façon d'accélérer la transition vers une neutralité GES en complétant les travaux conduits par d'autres (par exemple sur la tarification du carbone, les ajustements carbone aux frontières, l'adaptation, etc.).

Sous-groupe 1 ACCÉLÉRER L'ACTION FACE AU REcul DE LA BIODIVERSITÉ

M. Carlos Eduardo Correa (ministre de l'Environnement et du Développement durable, Colombie) a ouvert les débats en notant que l'érosion de la biodiversité représente une crise planétaire ainsi qu'une menace pour l'économie et la santé des populations. Il s'est félicité de la pertinence du thème de ce sous-groupe de travail, dans le contexte de la COP15 de la CDB et de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le ministre a énoncé les objectifs de la séance, à savoir : répertorier les obstacles au renforcement des instruments économiques et les solutions y afférentes, et s'assurer que ces incitations font partie intégrante du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Les remarques du président de séance ont été suivies par les exposés de M. Rodolfo Lacy (Directeur, Direction de l'environnement, OCDE), M. Partha Dasgupta (professeur émérite d'économie Frank Ramsey, Université de Cambridge) et Mme Elizabeth Maruma Mrema (Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique). M. Lacy a donné un aperçu des instruments économiques permettant de protéger la biodiversité, en indiquant que d'après les données de l'OCDE, leur utilisation et leur ambition peuvent encore être améliorées. M. Dasgupta a appelé l'attention sur les principaux défis interconnectés dont il est fait état dans son rapport indépendant intitulé « The Economics of Biodiversity », et sur la capacité des instruments économiques à internaliser les coûts externes. Mme Mrema a noté l'importance, d'une part, de réformer les mesures d'incitation préjudiciables à la biodiversité (comme les subventions) et, d'autre part, de renforcer les incitations positives (comme les instruments économiques) afin de stopper et d'inverser le recul de la biodiversité.

Lors des débats qui ont suivi, plusieurs ministres ont souligné le caractère essentiel des instruments économiques pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité, en précisant

qu'ils permettent de donner plus de poids au principe pollueur-payeur. Ces instruments, comme les taxes liées à la biodiversité et les paiements pour services écosystémiques, ont été reconnus comme très importants pour intégrer la question de la biodiversité dans les prises de décisions. Les ministres ont en outre indiqué que malgré quelques difficultés de mise en œuvre (ayant trait par exemple à d'éventuels problèmes de mesure et de distribution), les aspects pratiques ne sont pas insurmontables.

Plusieurs participants ont exprimé la nécessité de développer davantage de projets pilotes afin de pouvoir tirer des enseignements des nouvelles initiatives et expériences relatives aux instruments économiques. Pour un certain nombre de ministres, une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et une forte contribution des parties prenantes sont nécessaires, notamment de la part des ministères des Finances, de l'Économie et de l'Agriculture.

Un soutien de l'OCDE aux pays a été suggéré dans plusieurs domaines tels que :

- Partage des bonnes pratiques concernant l'utilisation, la conception et la mise en œuvre des instruments économiques et l'élimination des obstacles à leur déploiement, et approfondissement des réformes des mesures incitatives préjudiciables à la biodiversité (notamment les subventions) ;
- Mobilisation de moyens de financement – publics et privés – au profit de la biodiversité et approfondissement des travaux sur le suivi de leur utilisation afin de recueillir des données et des mesures claires ;
- Mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Sous-groupe de travail 2

METTRE LA TRANSITION NUMÉRIQUE EN ADÉQUATION AVEC UNE ÉCONOMIE DURABLE ET NEUTRE EN GES

Cette séance a été coprésidée par Mme Leonore Gewessler (ministre fédérale de l'Action climatique, l'Environnement, l'Énergie, la Mobilité, l'Innovation et la Technologie, Autriche) et Mme Terhi Lehtonen (Secrétaire d'État, ministre de l'Environnement, Finlande). Les coprésidentes ont ouvert la séance en indiquant que la transition numérique offre des occasions importantes de faciliter la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux. Parallèlement, le passage rapide au numérique peut susciter de nouveaux défis et éventuellement compromettre la transition vers des économies durables et neutres en GES. Il est donc important que ces deux transitions aient lieu en adéquation l'une avec l'autre et en se renforçant mutuellement.

Les exposés de deux grands intervenants ont servi de point de départ aux débats de ce sous-groupe. M. Andrew Wyckoff (Directeur, Direction de la science, de la technologie et de l'innovation, OCDE) a présenté les différentes influences – positives et négatives – que la transition numérique peut avoir sur les objectifs de la politique environnementale. Si les technologies numériques ont un rôle clé à jouer dans l'acheminement des pays vers la neutralité GES d'ici 2050, elles présentent également des inconvénients sur le plan environnemental, notamment en augmentant l'empreinte carbone et en créant des déchets électroniques. M. Dirk Messner (Agence allemande pour l'environnement) a souligné l'importance d'un rapprochement entre la transformation numérique et la durabilité environnementale, et présenté une approche en trois étapes pour que le passage au numérique

serve de point de rupture et favorise l'innovation au service de la transition vers la neutralité GES. Ces étapes sont les suivantes : i) dispositifs incitatifs pour orienter l'innovation vers la durabilité ; ii) alignement entre les stratégies climatiques et numériques des entreprises ; et iii) collaboration plus étroite entre les communautés de chercheurs travaillant sur l'environnement et sur le numérique.

Mme Manpreet Deol (représentante du Canada dans le cadre de l'initiative Youthwise de l'OCDE) a présenté la problématique du point de vue de la jeunesse et souligné qu'il était important de réfléchir sur les conséquences environnementales d'un passage rapide au numérique pour les jeunes et les générations futures.

Lors des débats qui ont suivi, les ministres ont reconnu les importantes synergies possibles entre la transformation numérique et la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux. Ils ont passé en revue les possibilités offertes par les technologies numériques en ce qui concerne l'accélération de la transition vers la durabilité et ont partagé leurs expériences et bonnes pratiques telles que : conception de centres de données peu gourmands en énergie et en ressources, optimisation de la consommation énergétique, collecte de données satellites pour assurer la surveillance environnementale, prévention de l'exploitation forestière illégale et conception d'outils numériques permettant la mise en place d'une économie circulaire.

Les participants ont par ailleurs reconnu les difficultés de la durabilité et les arbitrages que suppose une adoption rapide des technologies numériques. L'augmentation de l'empreinte carbone et l'utilisation croissante de matières, la forte consommation énergétique des centres de données et des serveurs, l'accroissement de la quantité de déchets électroniques et l'aggravation des défis environnementaux liés à l'approvisionnement en minéraux essentiels aux technologies numériques ont été recensés comme les principaux obstacles à la réalisation des objectifs de la politique environnementale.

Compte tenu des synergies et des arbitrages évoqués, les ministres se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'un cadre global afin de mieux faire coïncider la transition numérique avec les objectifs climatiques et environnementaux. Ils ont ensuite examiné les mesures concrètes permettant d'accroître les synergies entre le passage au numérique et la transition vers la durabilité, comme par exemple : recueil d'informations de meilleure qualité, élaboration de normes en matière d'efficacité énergétique, mise au point de projets pilotes, développement de la collaboration entre les secteurs public et privé, promotion de la coopération numérique au niveau mondial, renforcement de l'éducation et soutien à l'adoption du numérique par les PME.

S'agissant de l'avenir, les ministres ont indiqué que l'OCDE pouvait aider les pays dans leurs efforts pour mettre la transition numérique en adéquation avec une économie durable et neutre en GES en engageant des travaux sur la mesure des impacts nets des technologies numériques sur l'environnement.

Sous-groupe 3

AMÉLIORER LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET L'IMPLICATION SIGNIFICATIVE DE TOUS DANS LES PROCESSUS DE DÉCISION

M. Michael S. Regan (administrateur, États-Unis) a ouvert la séance en mettant en avant le rôle de la justice environnementale au regard de l'accélération de la transition vers la neutralité carbone. L'intégration de la justice environnementale dans l'évaluation des politiques publiques et le rééquilibrage des impacts sont nécessaires pour avoir une idée de l'ensemble des coûts et des avantages des mesures prises par les pouvoirs publics.

Mme Ingrid Barnsley (Directrice adjointe, Direction de l'environnement, OCDE) a décrit le concept de justice environnementale et présenté les travaux de l'OCDE attestant de l'exposition inégale des individus aux risques environnementaux, des coûts et avantages des politiques publiques, ainsi que de la nécessité d'assurer l'implication significative de tous dans les processus de décision. Mme Patricia Kamari-Mbote (Directrice de la Division juridique, Programme des Nations Unies pour l'environnement) a souligné que la promotion des droits environnementaux nécessite de garantir un accès aux informations et de fournir une assistance technique, notamment dans le domaine juridique.

Mme Catherine Coleman Flowers (fondatrice du *Centre for Rural Enterprise and Environmental Justice* - Centre pour l'entrepreneuriat rural et la justice environnementale) a insisté sur l'importance de concevoir des dispositifs permettant d'inclure dans le processus de décision les populations les plus touchées par les dégradations de l'environnement. Mme Erika Xananine Calvillo Ramirez (représentante du Mexique dans le cadre de l'initiative Youthwise de l'OCDE pour 2022) a mis en lumière le rôle des jeunes et des populations autochtones dans la promotion de la justice environnementale, en soulignant qu'il était nécessaire de prévoir des espaces de participation sûrs pour tous les segments de la société.

Lors des débats qui ont suivi, plusieurs ministres ont fait remarquer que la crise du COVID-19 avait aggravé la situation des communautés vulnérables. À l'heure où les pays mettent en place des plans de relance et œuvrent à la réalisation des ODD, la justice environnementale doit être un aspect central de leur action.

Comme l'ont noté les ministres, certains groupes socioéconomiques – dont les populations autochtones, les ménages à bas revenu, les jeunes, les femmes et les minorités (raciales/ethniques) – sont plus exposés et vulnérables à la pollution de l'environnement et au changement climatique, de même qu'aux risques sanitaires qui y sont associés.

Un certain nombre de ministres ont souligné qu'il était important de s'assurer que les coûts et les avantages des politiques environnementales soient répartis équitablement au sein de la population. Cela suppose de protéger les ménages vulnérables contre les fortes hausses du prix de l'énergie tout en appliquant une tarification du carbone efficace. Il convient de veiller à ce que la transition soit juste pour les travailleurs et les régions les plus touchés par la mise en œuvre des politiques ambitieuses de neutralité GES.

Les ministres ont en outre indiqué que l'implication significative des parties prenantes est un élément clé qui contribue à la justice environnementale. Un point particulièrement important est d'impliquer les communautés vulnérables et défavorisées aux processus de décision et de faire en sorte qu'elles participent de façon constructive aux stratégies environnementales. Cela signifie que les informations doivent être transparentes, disponibles et accessibles, et que les investissements dans l'éducation doivent être renforcés.

Comme l'ont fait remarquer les ministres, la justice sociale et la justice environnementale sont intrinsèquement liées et nécessitent une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration. La difficulté est de donner à la justice environnementale une définition qui ait du sens dans différents contextes. Les ministres ont salué le lancement par l'OCDE de son programme de travail sur la justice environnementale incluant notamment un examen des définitions, la mise en relation entre les experts du sujet de différents pays afin de partager les bonnes pratiques, ainsi qu'une analyse économique des effets des actions climatiques et environnementales nationales en termes de justice environnementale.

Sous-groupe 4

MAXIMISER LES SYNERGIES ENTRE LES POLITIQUES COMMERCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Mme Carole Dieschbourg (ministre, Luxembourg) a ouvert la séance en soulignant la nécessité de coordonner les politiques commerciales et environnementales pour garantir à tous un environnement sain et résilient dans un système international régi par des règles. Elle a également appelé l'attention sur l'importance de créer des liens entre le commerce et l'environnement, l'économie circulaire, les résultats de la COP15 sur la biodiversité et la décision de l'ANUE de conclure un accord international sur la pollution plastique. M. Rodolfo Lacy (Directeur, Direction de l'environnement, OCDE), premier intervenant, a exposé les principaux liens qui existent entre les échanges et l'environnement et décrit comment l'OCDE, par l'intermédiaire du GTCEE, aide les pays à établir des synergies et à éviter les arbitrages entre les deux volets – par exemple entre les accords commerciaux régionaux et l'environnement, entre les échanges et les économies circulaires, ainsi que dans le cadre des réformes des subventions aux combustibles fossiles. Mme Alejandra Aguilar (coprésidente du Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement de l'OCDE, Costa Rica), seconde intervenante, a souligné la double difficulté qu'il y a à promouvoir le développement économique et les échanges tout en s'efforçant d'assurer la durabilité environnementale et de lutter contre le changement climatique. Elle a, dans ce contexte, fait part de l'expérience du Costa Rica en matière de coopération ainsi que des possibilités de croissance économique qu'offre le croisement des politiques commerciales et environnementales.

De nombreux participants ont constaté un changement de paradigme : d'abord, l'environnement considéré comme un sujet sans lien avec le commerce ; ensuite, l'accent mis exclusivement sur les opportunités économiques procurant des avantages pour tous ; enfin, ces dernières années, la réflexion sur la façon dont les échanges peuvent contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux et la faciliter. Dans ce contexte, le monde est confronté à un double défi : d'une part, gérer la décarbonation des chaînes de valeur tout en évitant de mettre le commerce international en difficulté ; d'autre part, promouvoir un système commercial ouvert et régi par des règles.

Les ministres ont par ailleurs reconnu qu'il n'était pas possible d'envisager des actions ambitieuses pour relever les défis climatiques et environnementaux de façon isolée, sans tenir compte de leurs liens avec les échanges internationaux. Un grand nombre de participants ont, par conséquent, souligné la nécessité que différentes institutions nationales participent à la négociation des accords commerciaux et adoptent un langage commun pour ces pourparlers.

De nombreux ministres ont jugé important de veiller à l'intégrité des politiques climatiques et environnementales internationales en évitant les transferts d'émissions de carbone, les zones environnementales critiques et l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Plusieurs pistes ont été évoquées pour faire coïncider les questions commerciales et environnementales, telles que : mise en place de chaînes d'approvisionnement écologiquement viables ; conduite responsable des entreprises ; élaboration de normes environnementales internationales ; lien entre le commerce et la biodiversité ; enfin, sévérité des politiques environnementales et effets sur la compétitivité. De l'avis de plusieurs ministres, il est nécessaire d'examiner la durabilité des flux transfrontières de matières, ainsi que de la production et du commerce de minéraux. Cela est d'autant plus important dans le contexte des récentes interruptions qui sont survenues sur les chaînes de valeur, notamment des matières premières.

De nombreux participants ont demandé à l'OCDE de continuer à fournir, pour les discussions ayant lieu aux niveaux national, régional et international, des données, des conseils avisés pour l'élaboration des politiques et des analyses sur les questions ayant trait au commerce et à l'environnement. Les ministres ont confirmé leur vif intérêt à ce que l'OCDE mène des travaux sur les liens spécifiques entre, d'une part, les échanges et, d'autre part, le changement climatique, la transition vers l'économie circulaire et les biens et services environnementaux. L'OCDE pourrait également intervenir dans le suivi de la résolution de l'ANUE concernant la conclusion d'un accord international sur la pollution plastique. Les ministres ont en outre émis la possibilité pour l'OCDE d'aider les pays à élaborer de solides dispositifs institutionnels ainsi qu'une rhétorique commune pour les questions commerciales et environnementales, de façon à faciliter la communication entre les ministères du Commerce et de l'Environnement. Les États peuvent s'appuyer sur les travaux pluridisciplinaires de l'OCDE pour construire des passerelles et amener les milieux chargés du commerce et de l'environnement à conjuguer leurs efforts, en particulier au sein du Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement.

Pour finir, la présidente de séance a conclu que l'OCDE avait pour rôle important de servir d'intermédiaire entre les États en posant les difficiles questions qui ne peuvent être posées ailleurs.

Sous-groupe 5

RENFORCER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS

La présidente de séance, Mme Zakia Khattabi (ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Belgique) a ouvert les débats en soulignant que la protection de l'environnement produit des effets variés dans le domaine sanitaire, et que l'inaction au regard de la pollution entraîne des coûts très élevés sur le plan sociétal.

M. Richard Fuller (fondateur et directeur général de l'ONG *Pure Earth*) a présenté les récents résultats des études consacrées aux conséquences de la pollution chimique et atmosphérique sur la mortalité. Le constat est que les décès prématurés liés à la pollution de l'air sont en baisse dans la zone OCDE mais continuent d'augmenter dans les autres pays. Bien que de plus en plus préoccupants dans l'ensemble des pays, les effets néfastes de la pollution chimique sur la santé sont actuellement sous-estimés. De surcroît, une part importante des risques sanitaires enregistrés dans les pays de l'OCDE proviennent des substances chimiques contenues dans des produits importés de l'étranger.

Dans les débats qui ont suivi, un certain nombre de ministres ont indiqué qu'il était important de mettre en œuvre des politiques publiques visant à réduire de façon significative la pollution, car elle a des impacts sanitaires majeurs. Les participants ont ensuite fait part de leur expérience et présenté diverses mesures mises en place pour lutter contre la pollution, comme par exemple le développement des infrastructures vertes dans les villes, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, la mise en place de zones à faibles émissions, l'utilisation de biocarburants et le déploiement de marchés publics écologiques.

Certains responsables ont noté que les mesures visant à réduire la pollution étaient souvent impopulaires. La participation et l'éducation des citoyens ont été mises en avant comme déterminantes pour accroître la sensibilisation aux effets sanitaires de la pollution. Par

conséquent, tout outil visant à améliorer la communication des bienfaits de ces politiques publiques serait le bienvenu, ont précisé les ministres.

De nombreux participants ont appelé l'attention sur les déficits de connaissance considérables qui existent au sujet des effets nocifs pour la santé d'un grand nombre de polluants comme les microplastiques et autres substances chimiques, dont les perturbateurs endocriniens. Ils ont, sur le même thème, alerté sur l'importance de la pollution transfrontière qui, pour être traitée correctement, nécessite la mise en place de cadres internationaux.

S'agissant de l'avenir, les ministres ont encouragé l'OCDE à poursuivre ses travaux sur les liens entre la santé et la pollution, ainsi que sur les coûts économiques de l'inaction dans ce domaine. Les principales priorités sont selon eux l'enrichissement des connaissances sur les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances chimiques – isolées ou combinées – comme les perturbateurs endocriniens, ainsi que l'amélioration de l'évaluation des bienfaits de la prévention en termes de maladies évitées et des coûts économiques comme la productivité de la main-d'œuvre et le coût des maladies.

Sous-groupe 6

METTRE L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE D'UNE GESTION DURABLE DES MERS ET DES OCÉANS

La séance était coprésidée par Mme Rebecca Pow (Sous-secrétaire d'État parlementaire et ministre de la Restauration de la nature et de l'Environnement national, Royaume-Uni) et Mme Sussan Ley (ministre de l'Environnement, Australie). Les coprésidentes ont ouvert la séance en indiquant que les mers et les océans sont gravement menacés, et se sont félicitées de cette occasion importante qui est offerte d'examiner comment l'action publique peut continuer à accompagner la conservation des milieux marins et la gestion durable des mers et des océans.

Mme Kumi Kitamori (Cheffe de la division Croissance verte et relations mondiales de l'OCDE) a présenté les travaux menés par l'OCDE pour aider les pays à mettre en œuvre des politiques de gestion durable des océans, notamment en assurant le suivi des mesures axées sur la protection et l'exploitation durable de la biodiversité marine, la pollution plastique et la résilience des communautés côtières et en élaborant une base de données sur l'économie maritime durable. M. Eddy Mazuaansyah (Sous-secrétaire adjoint, ministre de l'Environnement et de l'Eau, Malaisie) a fait part de l'expérience de son pays en ce qui concerne la mise en place de feuilles de route ambitieuses et d'instruments d'action pour réduire la pollution marine d'origine terrestre, en particulier celle due aux plastiques. M. Stéphane Latxague (responsable de programme pour l'Europe, *Ocean Foundation*) a présenté les activités de la fondation à laquelle il appartient et appelé les décideurs publics à se doter d'un ensemble de politiques homogènes et collaboratives pour mettre en place une économie maritime durable.

Dans les débats qui ont suivi, les ministres ont fait part des mesures prises par leurs pays pour améliorer la conservation et l'exploitation durable des océans et des écosystèmes marins. Ces mesures sont notamment l'extension des aires marines protégées, la réduction des déchets plastiques marins et autres polluants, l'amélioration du suivi et la fourniture de fonds suffisants pour financer la conservation des mers et des océans et l'adaptation des zones côtières. De nombreux ministres ont souligné l'importance de l'homogénéité des politiques publiques entre tous les niveaux de l'administration, notamment en harmonisant les approches de la gestion et du recyclage des déchets et en adoptant des pratiques axées sur l'intégralité du cycle de vie.

Un grand nombre de ministres ont salué les progrès récents en matière de coopération internationale tels que : le groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, la récente résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement concernant la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, la coalition pour la durabilité des océans créée lors du sommet *One Planet*, le sommet 2022 des Nations Unies sur les océans à Lisbonne, la *Global Ocean Alliance*, l'accord mondial visant à protéger 30 % de la planète d'ici 2030 (baptisé « 30x30 ») et le projet de traité sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Les participants ont néanmoins insisté sur la nécessité d'accélérer la cadence – en particulier dans la perspective de la Convention sur la diversité biologique – et de renforcer la coopération au niveau régional, particulièrement en Asie du Sud-Est, dans le bassin méditerranéen et dans l'Arctique.

Les ministres ont salué les travaux récents de l'OCDE et recensé un certain nombre de domaines dans lesquels l'Organisation pourrait continuer à jouer un rôle clé en soutenant les efforts des pays en ce qui concerne la gestion durable des océans et la conservation des milieux marins. Ils ont, en particulier, invité l'OCDE à continuer à recenser les bonnes pratiques et à formuler des orientations à l'intention des pouvoirs publics concernant la protection et la restauration de la biodiversité marine et des zones côtières (par exemple à l'aide de stratégies de gestion efficace des mers et océans, de la création d'aires marines protégées, de la réforme des subventions préjudiciables à l'environnement et du suivi des progrès réalisés dans ces domaines).

Nombre de ministres ont appelé l'attention sur le rôle important que pourrait jouer l'OCDE au regard de la réduction de la pollution marine (en particulier celle due aux plastiques) en continuant à communiquer sur les bonnes pratiques internationales, en assurant un suivi et en fournissant des analyses – économiques et de l'action publique –, y compris en menant des travaux et des activités spécifiques à certaines régions (par exemple l'Asie du Sud-Est).

Déjeuner de travail

REPRÉSENTATION CITOYENNE, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT

Mme Carole Dieschbourg (ministre, Luxembourg) a ouvert la séance en insistant sur le rôle crucial de l'éducation pour permettre aux jeunes et aux citoyens d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs dont ils ont besoin pour opérer des choix responsables et avisés. Les pouvoirs publics peuvent doter les apprenants et les citoyens des compétences voulues pour bâtir des villes plus durables, repousser les limites des technologies vertes par l'innovation, repenser les modes de vie individuels, consommer différemment et soutenir des politiques publiques écologiquement responsables.

M. Andreas Schleicher (Directeur, Direction de l'éducation et des compétences, OCDE), premier intervenant, a expliqué que si de solides connaissances scientifiques étaient le seul et le meilleur moyen de prédire les attitudes et comportements des jeunes à l'égard de l'environnement, des outils favorisant la pensée systémique et permettant de renforcer leur sens des responsabilités et le sentiment de maîtrise de leur destin sont nécessaires pour résoudre les problèmes complexes tels que le changement climatique. Mme Melati Wijsen (fondatrice de Bye Bye Plastic Bags et YOUTHTOPIA), seconde intervenante, a parlé de l'importance de la culture environnementale dans l'éducation à l'environnement ainsi que de la création d'espaces permettant véritablement aux jeunes d'être entendus et de partager des expériences, afin de doter les apprenants des moyens pour transformer leurs connaissances en actions.

Dans les débats qui ont suivi, les ministres ont privilégié les partages d'expériences sur deux types d'initiatives gouvernementales, à savoir le renforcement de l'éducation à l'environnement, ainsi que la mise en place d'une communication efficace et de réseaux pour échanger les bonnes pratiques.

Éducation à l'environnement

Un grand nombre de ministres ont appelé l'attention sur le pouvoir de l'éducation à l'environnement, non seulement dans le sens où elle améliore la compréhension, mais aussi où elle donne les moyens d'agir en conséquence au service de la transition climatique et de la résilience. Si certains participants ont relevé que la question du changement climatique était déjà intégrée aux programmes scolaires et qu'elle le serait ultérieurement dans tous les domaines de l'enseignement universitaire, d'autres ont noté que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour que les communautés de l'éducation et de l'environnement travaillent ensemble. Parmi les initiatives en cours, certaines visent par exemple à fournir aux jeunes les outils et la formation dont ils ont besoin pour devenir à l'avenir des personnalités influentes, tandis que d'autres cherchent à établir le dialogue avec les communautés marginalisées. Augmenter l'exposition à la nature des communautés qui n'y ont pas facilement accès a été présenté comme un moyen important de créer un attachement émotionnel à l'environnement. Pour y parvenir, des pratiques comme le rapprochement des écoliers du primaire avec la nature ou encore l'école à la maison et les classes forestières – où les élèves apprennent à l'extérieur – ont été jugées idéales.

Engagement citoyen, communication efficace et mise en place de réseaux

S'agissant de la mise en place d'une communication efficace et de réseaux pour partager les bonnes pratiques, certains ministres ont relevé qu'il était important d'impliquer l'ensemble des citoyens et de les faire participer directement à la mise en œuvre des politiques publiques. Cette participation directe – y compris à la prise de décision – peut accroître l'acceptabilité des mesures et la confiance dans les pouvoirs publics. Cette confiance est considérée comme un facteur important pour recueillir l'adhésion des citoyens aux mesures en faveur du climat. De nombreux ministres ont décrit les pratiques en place dans leurs pays pour être en contact direct avec des représentants de la jeunesse, par exemple la création d'un groupe de citoyens représentant l'ensemble de la population, y compris les communautés marginalisées. L'un des participants a en outre noté l'importance de développer un langage commun sur les questions du changement climatique et de la résilience.

Nombreux sont les ministres à avoir vanté l'utilité d'une communication efficace, le plus important étant de créer des espaces permettant aux activistes d'entrer en contact et d'apprendre les uns des autres. Des actions de sensibilisation peuvent également être menées auprès des organisations environnementales, des établissements d'enseignement ou des partis politiques. La création et l'utilisation de réseaux pour échanger des bonnes pratiques entre les administrations publiques du monde entier, y compris sur la conception des lois sur l'environnement, ont également été présentées comme importantes.

S'agissant de l'avenir, les ministres ont indiqué que l'OCDE pourrait aider les pays en créant un forum permettant de partager des connaissances et des compétences sur l'environnement. Grâce à son champ d'action, l'Organisation pourrait contribuer à l'élaboration d'une approche de l'éducation à l'environnement qui soit à la fois générale et ciblée.

Séance plénière 3

FAIRE FACE AU DÉFI MONDIAL DES PLASTIQUES

M. Michael S. Regan (administrateur, États-Unis) a ouvert la séance en appelant l'attention sur les risques majeurs que représente la pollution plastique pour la santé des populations et pour l'environnement ; il a en outre alerté sur la nécessité d'apporter un soutien – tant intérieur qu'extérieur – aux débats de l'ANUE au cours desquels la communauté internationale a convenu d'ouvrir des négociations concernant l'élaboration d'un accord international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, la date d'échéance des travaux ayant été fixée à la fin 2024. M. Regan a fait savoir que les États-Unis vont procéder à leur examen des performances environnementales dirigé par l'OCDE, qui portera en particulier sur les déchets plastiques marins et comptera sur la participation du Japon pour conférer à cet examen une approche diversifiée. L'orateur a en outre convié les membres de l'OCDE à la conférence « Our Ocean », co-organisée par les États-Unis, qui aura lieu à Palau en avril. Le Secrétaire général adjoint de l'OCDE, Jeffrey Schlagenhauf, a appelé l'attention sur les travaux importants accomplis dans ce domaine par l'Organisation au cours des dernières années, et a assuré aux pays membres et partenaires qu'elle continuera de leur apporter un soutien dans l'élaboration de leurs politiques en la matière.

M. Shardul Agrawala (Chef de la division de l'intégration de l'environnement et de l'économie, Direction de l'environnement, OCDE) a ensuite présenté les principaux éclairages tirés des Perspectives mondiales des plastiques de l'OCDE, tandis que Mme Ellen MacArthur (fondatrice de la *Ellen MacArthur Foundation*) a fourni des éléments complémentaires et livré son évaluation des priorités. Les deux intervenants ont évoqué l'ampleur de la production de plastiques ainsi que de la pollution qu'ils causent, avec les risques correspondants pour la santé des populations et l'environnement. Ils ont également mis en avant un certain nombre de leviers pouvant permettre de relever ces défis, notamment le développement des marchés du plastique recyclé, la promotion de l'innovation verte et l'incitation à la conception de produits favorisant une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources. M. Agrawala et Mme MacArthur ont par ailleurs reconnu les progrès réalisés grâce aux initiatives de l'industrie, tout en indiquant qu'une intervention plus poussée des pouvoirs publics était nécessaire aux niveaux national et international pour lutter efficacement contre le problème de la pollution plastique et compléter les actions spontanées.

Lors des débats qui ont suivi, les ministres ont salué les Perspectives mondiales des plastiques de l'OCDE, qu'ils considèrent comme un document de référence pour l'élaboration des politiques nationales et internationales.

Les participants ont ensuite rappelé les mesures importantes mises en œuvre ces dernières années par les pouvoirs publics dans de nombreux pays. Ils ont cité à cet égard les dispositions relatives à la transition vers une économie circulaire – comme les interdictions et les taxes appliquées à un éventail grandissant de produits en plastique à usage unique qui sont jetés à la poubelle – ainsi que les instruments économiques et réglementaires (comme la responsabilité élargie des producteurs) qui promeuvent la réduction, la réutilisation et le recyclage des plastiques, encouragent l'innovation et s'attaquent au problème des substances dangereuses. De l'avis d'une majorité de ministres, les politiques publiques menées pour lutter contre la pollution plastique doivent adopter une approche sur l'ensemble du cycle de vie. De nombreux ministres ont noté que les mesures visant à gérer la fin de vie des plastiques – qui sont souvent déjà bien en place – peuvent être encore renforcées, en particulier grâce à l'amélioration des infrastructures et des pratiques de gestion des déchets, de manière à accroître la circularité de la chaîne de valeur du plastique. D'un autre côté, les ministres ont relevé l'importance des dispositions qui, prises en amont de la gestion de la vie des plastiques, incitent à une production

et une consommation plus efficaces de ces matières, à une réduction à la source et à une meilleure conception des produits, et influencent les comportements des consommateurs, ce qui permet d'éliminer les plastiques superflus, de promouvoir l'innovation verte et de généraliser la conception de plastiques non nocifs.

Les ministres ont ensuite abordé la question de la coopération internationale et souligné la nécessité d'adopter une approche globale. Ils ont, à cet égard, salué la résolution adoptée récemment par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-5), intitulée « End plastic pollution: Towards an international legally binding instrument », qui demande la constitution d'un comité intergouvernemental de négociation en vue de produire un instrument international juridiquement contraignant relatif à la pollution plastique. Cette résolution, adoptée en mars 2022, constitue à leurs yeux une étape importante dans la lutte contre la pollution plastique. Les ministres ont néanmoins reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire. Ils ont ainsi répertorié une série de défis à relever tels que : réduction des fuites de plastique dans les pays à revenu faible et moyen ; innovation verte et facilitation des transferts de technologie et des échanges de technologies vertes de pointe ; amélioration de la réglementation des exportations de déchets plastiques ; harmonisation des normes de production afin de permettre la réutilisation, la durabilité et le recyclage des plastiques ; enfin, amélioration de la disponibilité des données, des indicateurs et des analyses afin de faciliter le déploiement rapide d'actions aux niveaux national et international.

Pour finir, les ministres ont encouragé l'OCDE, par l'intermédiaire de l'EPOC, à soutenir l'action du futur comité intergouvernemental de négociation constitué par l'UNEA au travers de la réalisation d'analyses pertinentes (par exemple : l'examen des instruments de mesure existants et de l'utilisation des instruments économiques par une approche axée sur l'intégralité du cycle de vie), de l'analyse économique des modèles de réutilisation et de l'impact de la décarbonation des plastiques, du développement des bonnes pratiques pour renforcer les politiques intérieures et de la mise à disposition d'un forum permettant l'échange d'expériences entre les pays membres et les partenaires.



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE



ENVMinisterial2022@oecd.org



oe.cd/OECDenvMINfr



[@OECD_ENV](https://twitter.com/OECD_ENV)



[OECD Environment](https://www.linkedin.com/company/OECD-Environment)

#OECDenvMIN

